

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 NOVEMBRE 2023**

Ordre du jour :

- Attribution du logement n°4 à la Ferme Claire
- Bar à Thym :
- * devis éclairage Auberge du Bar à Thym
- * devis radiateurs logements communaux
 - Approbation de la convention entre la commune et l'association « le 120 » et son règlement intérieur - Création des jardins familiaux et approbation des tarifs de location
 - Amélioration d'une aire d'accueil sur le GR 65 – demande de subvention
 - Tour des commissions
 - Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 4 novembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil le jeudi 9 novembre 2023 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.

Étaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Gaëlle MESSINA, Carole ETTORI, Véronique LEGENDRE, Alexandre BAUDET, Marie TROUILLET, Aline SIMOES,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT)

Absent : Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Marie TROUILLET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du jeudi 12 octobre 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour du Conseil Municipal : Subvention exceptionnelle à l'association la Fouine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

DEL47 2023 : ATTRIBUTION DU LOGEMENT N° 4 A LA FERME CLAIRE

Suite au départ de Madame Elodie BUSSAT, locataire de l'appartement communal n° 4D situé Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à Minzier, le 26 octobre 2023, Madame Christelle DEROBERT, Adjointe au Maire chargée des appartements communaux, propose au Conseil Municipal, après étude des dossiers par la commission, que l'appartement n° 4D nommé ci-dessus soit attribué à Madame QUENTIN Laurence à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un loyer de 572 € par mois, des charges mensuelles de 90 € et le versement d'une caution de 572 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition et prend acte de la location du logement communal n° 4D situé Résidence « la Ferme Claire », 111 route du Pont Fornant à Minzier, au profit de Madame QUENTIN Laurence à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un loyer de 572 € par mois, des charges mensuelles de 90 € et le versement d'une caution de 572 €.

DEL48 2023 : DEVIS ÉCLAIRAGE AUBERGE DU BAR A THYM

Madame Christelle DEROBERT informe les membres du conseil municipal de la nécessité de remplacer l'éclairage de l'auberge du Bar à Thym, en LED afin d'améliorer l'éclairage dans la salle de restaurant et diminuer les coûts d'électricité.

Le Conseil municipal prend connaissance des devis concernant les travaux de fourniture et installation de l'éclairage de l'auberge du BAR A THYM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et une abstention :

- **DÉCIDE** de valider le devis de l'entreprise Thierry GIROD, Électricien, pour la fourniture et l'installation de l'éclairage LED à l'auberge du BAR A THYM, pour un montant HT de 10 736.10 € ;
- Et **autorise** Monsieur le Maire à commander les travaux et signer toutes les pièces s'y afférent.

DEL49 2023 : BAR A THYM : DEVIS RADIATEURS LOGEMENTS COMMUNAUX

Suite à l'élaboration des DPE des logements communaux, Madame Christelle DEROBERT informe les membres du conseil municipal de la nécessité de remplacer tous les radiateurs de la résidence du BAR A THYM par des modèles plus performants et moins énergivores.

Le Conseil municipal prend connaissance des devis concernant les travaux de fourniture et installation des radiateurs pour les logements de la résidence du BAR A THYM ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** le devis de Thierry GIROD, Electricien, pour la fourniture et la pose des radiateurs de la résidence du BAR A THYM pour un montant de 17 057.00 euros HT ;
- et **autorise** Monsieur le Maire à commander les travaux et signer toutes les pièces s'y afférent.

DEL50 2023 : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LE 120 ET SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR – CRÉATION DES JARDINS FAMILIAUX ET APPROBATION DES TARFS DE LOCATION

Sur proposition de M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le projet de convention entre la commune de Minzier et l'association « le 120 » annexé à la délibération ;

VU le projet de règlement intérieur du café associatif « le 120 » annexé à la délibération,

VU le projet de règlement des jardins familiaux annexé à la délibération,

CONSIDÉRANT qu'il convient de proposer aux personnes domiciliées sur la commune de Minzier cinq parcelles de jardin en location pour une surface totale de 150 m² au 120 route de la Fruitière à Minzier, cadastrées B 1021 et 1023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Minzier et l'association « le 120 » telle qu'annexée à la présente délibération,

APPROUVE le règlement intérieur du café associatif « le 120 » tel que présenté par M. le Maire,

APPROUVE le règlement des jardins familiaux tel que présenté par M. le Maire,

APPROUVE les termes du contrat de location tel qu'annexé à la présente délibération,

FIXE le montant de la location annuelle des terrains à 1 € le m² pour chaque jardin, soit 30 € en moyenne pour chaque lot,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à la convention, le règlement intérieur du café associatif, le règlement des jardins familiaux et le contrat de location tels que mentionnés ci-dessus.

DEL51 2023 : AMÉLIORATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL SUR LE GR65 – DEMANDE DE SUBVENTION

M. Le Maire rappelle la démarche de valorisation du Chemin de Compostelle (GR65) déployée par le Territoire Ussets et Bornes, au travers de l'engagement du projet Fenêtres sur le Paysage, aventure artistique sur le chemin et une contractualisation avec la Région Auvergne Rhône-Alpes. Cette dernière soutient notamment la mise en place d'équipements (aire d'accueil) et d'outils de communication (RIS).

Il s'agit de mettre en tourisme le GR65 auprès des randonneurs itinérants et excursionnistes ainsi qu'auprès des habitants par l'amélioration de l'expérience de découverte du chemin et des patrimoines locaux des territoires traversés.

Depuis plusieurs années, la commune de Minzier contribue à la valorisation de son espace rural par exemple au travers de la gestion de sentiers de promenades. Afin d'offrir des conditions d'accueil de qualité aux multiples usagers de ces sentiers – promeneurs, randonneurs sur le GR65 Chemin de Compostelle, sportifs – elle a aménagé des toilettes sèches et un point d'eau au parking de la Pierre 33.

Il est proposé de renforcer cet aménagement au travers de la construction d'un abri en bois de 3m50x3m50, soit environ 12 m², posé sur une dalle béton, fermé sur 3 pans de mur (bardage), et équipé d'une table de pique-nique.

Le coût de ce projet est estimé à 29 041 € HT.

Ce projet peut s'inscrire dans le programme du Territoire des Ussets & Bornes "Amélioration de l'expérience jacquaire entre Genève et Seyssel" et ainsi bénéficier d'un soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la valorisation du GR65.

Dans ce programme, la Communauté de Communes Ussets et Rhône, au titre des compétences tourisme et PDIPR, devrait poser d'ici l'été 2024 un panneau d'informations pratiques et de découverte sur le site de la Pierre 33.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES			
Nature	Montant	Financeurs	Assiette	Taux	Montant
Terrassement	10 640	Région Auvergne Rhône-Alpes	29 041	50%	14 521
		Département de Haute-Savoie	29 041	30%	8 712
Abri en bois	18 401	Autofinancement	29 041	20%	5 808
Total	29 041			Total	29 041

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ♦ **APPROUVE** le projet d'amélioration d'une aire d'accueil sur le GR 65 chemin de Compostelle (création d'un abri) ;
- ♦ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- ♦ **SOLLICITE** une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt St Jacques de Compostelle et du Département de la Haute-Savoie ;
- ♦ **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires au règlement de cette affaire.

DEL52 2023 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LA FOUINE

Carole ETTORI indique que pour équilibrer les comptes du BBQ citoyen organisé par la municipalité (recettes 1 066 € ; dépenses 1 304.63 €), il y a lieu de faire une subvention exceptionnelle à l'association La Fouine d'un montant de 298.63 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition et accorde une subvention exceptionnelle de 298.63 € à l'association la Fouine.

TOUR DES COMMISSIONS

Urbanisme : Sébastien REY-GORREZ, Maire Adjoint en charge de l'urbanisme, présente les dossiers :

DÉCLARATION PRÉALABLE

<i>Numéro</i>	<i>Demandeur</i>	<i>Adresse des travaux</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Décision</i>
07418423X0039	EDF ENR (pour Laurent SCHMISSER)	101 Route du Crêt	Générateur photovoltaïque	Arrêté de non opposition avec prescriptions du 23.10.2023 n°49/2023

Repas des anciens : Christelle DEROBERT rappelle que le repas des anciens aura lieu le dimanche 3 décembre 2023. Les élus souhaitant aider ce jour-là doivent se faire connaître avant le 20 novembre.

Environnement : Nicolas GIROD rappelle les sites pour la mise en place des nouveaux containers. Il rappelle qu'un site est privé et qu'il a donc fallu signer une convention tripartite entre la commune, la CCUR et le propriétaire. Cette convention a été signée le 6 novembre. Nicolas remercie la propriétaire pour la mise à disposition. Suite à la visite sur les différents sites de la CCUR et de l'entreprise DESGEORGES, attributaire du marché auprès de la CCUR, un devis sera établi. A suivre.

Travaux : Nicolas GIROD indique que les travaux d'eau potable aux Rippes suivent leur cours. Les tests d'étanchéité sont bons. Il déplore néanmoins une baisse de la qualité du travail. Ce qui a été remonté lors de la dernière réunion de chantier, la commune ayant exprimé son mécontentement.

Les enrobés de la route de Néplier ont été réalisés début octobre. Mais le résultat n'est pas satisfaisant. L'entreprise COLAS a reconnu des malfaçons et propose soit de la refaire soit de la laisser en l'état et d'octroyer un geste commercial à la commune lors des prochains travaux d'enrobés. Après réflexions, les élus ont accepté le geste commercial car la route est peu fréquentée et la structure sous-route n'est pas forcément bonne.

Les travaux d'eaux pluviales à Prévry recommenceront la semaine prochaine.

Monsieur le Maire et Nicolas GIROD recevront dans les 15 jours à venir, les 4 bureaux d'études qui ont répondu à la consultation de maîtrise d'œuvre pour la sécurisation du hameau des Baraques.

SIVU du Triolet : Carole ETTORI informe que l'architecte a présenté au SIVU son Avant-Projet Définitif ce lundi 6 novembre. Les élus du SIVU ont tous bien accueillis ce projet ce qui témoigne d'un beau travail de concertation en amont. Mme ETTORI fait donc la présentation des plans de l'APD et donne le chiffrage du projet à 3 492 000 € HT. Le projet comprend la création d'une nouvelle cuisine, agrandissement de la salle de restaurant, création de 2 classes et d'une bibliothèque, aménagement d'un espace périscolaire maternelle et élémentaire, agrandissement de la salle de motricité avec création de 2 locaux de rangement dessous, création d'un nouveau préau maternelle, d'une pergola végétalisée devant les classes maternelles, création d'une nouvelle chaufferie à granulés en remplacement de celle à gaz, remplacement et isolation de la toiture maternelle et élémentaire. Le conseil municipal valide le travail réalisé par les membres du SIVU.

CCJ : Carole ETTORI indique que le CCJ s'est réuni pendant les vacances et a préparé un texte qu'ils liront lors de la cérémonie commémorative de dimanche.

QUESTIONS DIVERSES

MJC du Vuache : Monsieur le Maire informe que l'Assemblée Générale de la MJC se déroulera le 22 novembre à 19h00. Béatrice TISSOT indique qu'une réunion aura lieu le 21 novembre à la MJC pour relancer le projet « ados » avec les 2 autres communes. La salle étant prête à les accueillir.

Monsieur le Maire indique que l'Assemblée Générale de l'association Loisirs du Vuache (pétanque) aura lieu ce vendredi 10 novembre à 18h00 sur place.

CERN : Monsieur le Maire rappelle l'arrêté qu'il a pris pour interdire les forages sur la commune. La Préfecture a fait un recours gracieux sur cet arrêté pour invalidité. Le Maire ayant la compétence sur sa commune des forages privés uniquement.

Pour faire suite à cela, la Préfecture propose à Monsieur le Maire une rencontre avec le CERN, la Préfecture et la Sous-Préfète de St-Julien-en-Genevois. Les élus proposent le 5.12.2023. A confirmer.

Barrières à neige : installation des barrières à neige le samedi 18 novembre à 8h00.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire de Minzier,
Jérémy COURLET

Le secrétaire de séance,
Marie TROUILLET